

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Camille POUPONNEAU, Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mme Camille POUPONNEAU – Mme Denise CORTIJO – M. Jean-Pierre AGNEAUX – M. Guillaume BEN – M. Jean-Claude CELHAY – Mme Anne DHELLEMMES – Mme Marie-Charlotte FAUCHER – Mme Corine GOULAIN — M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN – M. Xavier PELICOT – M. José SALVADOR

Etaient excusés : Mme Odile BASQUIN - Mme Brigitte HILLAT - Mme Nathalie NICOLAÏDES - Mme Colette PILON

Avait donné pouvoir : Mme Marion JOUAN RENAUD à Mme Camille POUPONNEAU

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LARROQUE

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2023

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre d'absents : 4

Nombre de votants : 13

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Délibération n°202304DECC04 « BUDGET »

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2022 du Centre Communal d'Action Sociale

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 du CCAS ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Les membres du Conseil d'Administration :

- **Statuent** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

- **Statuent** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Statuent** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARENT** que le compte de gestion du budget du CCAS, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,
Laetitia LARROQUE



La Présidente,
Camille POUPONNEAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.
Publié le